



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

biologie

Question écrite n° 18965

Texte de la question

M. Philippe Le Ray attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la gestion de la recherche publique en sciences du vivant. Dans son dernier rapport public annuel, la Cour des comptes recommande de doter l'État d'une vision globale des moyens publics dédiés à la recherche dans le secteur des sciences du vivant. Il lui demande si le Gouvernement compte suivre cette recommandation.

Texte de la réponse

Le rapport note l'absence d'une vision globale des moyens publics concourant à la recherche en sciences de la vie, compromettant les capacités de pilotage stratégique de la recherche dans ce secteur jugé prioritaire. Pour ce qui est des moyens qui relèvent de la mission interministérielle de la recherche et de l'enseignement supérieur (MIREs), la vision globale est rendue dans le rapport sur les politiques nationales de recherche et de formations supérieures 2013 (« jaune budgétaire ») qui intègre une présentation de la répartition annuelle par objectifs socio-économiques des crédits recherche relevant de cette mission. Il souligne, qu'en 2012, l'objectif « Sciences du vivant » absorbe près de 22 % de ces crédits, soit un montant de 2,8 Md€ sur un budget consolidé de 14,1 Md€. 49 % de ces crédits sont orientés vers les sciences de la vie (sciences agronomiques et alimentaires, biologie et science médicale), 40 % vers la protection et l'amélioration de la santé et 10 % vers la production et les technologies agricoles. Les établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST) et les établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) concentrent 53 % des recherches dans ce domaine, les établissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC) dont le CEA 10 %. Par ailleurs, des crédits ont été mis en place dans le cadre des investissements d'avenir pour financer l'action « Santé et biotechnologies » ayant des implications directes dans le domaine des sciences du vivant, de la thérapie génique, de la nano-médecine, du diagnostic médical et de l'imagerie médicale. Au 31 août 2012, 70 projets, parmi lesquels figurent des projets portés par les opérateurs de recherche (INSERM, CEA, CNRS), et les fondations (institut Pasteur, institut Curie), ont été retenus et financés pour un montant de 437,3 M€ de dotations consommables et de 1,1 Md€ de dotations non consommables. Les crédits délégués à ces établissements font l'objet d'une traçabilité particulière dans leur budget et d'une restitution spécifique dans le rapport relatif à la mise en oeuvre et au suivi des investissements d'avenir. Un même dispositif de suivi est mis en place pour les opérateurs de l'enseignement supérieur. Ces différentes approches assurent, sous des aspects complémentaires, une traçabilité complète et détaillée du financement du secteur des sciences de la vie par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Le Ray](#)

Circonscription : Morbihan (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18965

Rubrique : Recherche

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [19 février 2013](#), page 1748

Réponse publiée au JO le : [13 août 2013](#), page 8764